



Le soussigné donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue à savoir :

Dérogation 2025-00058

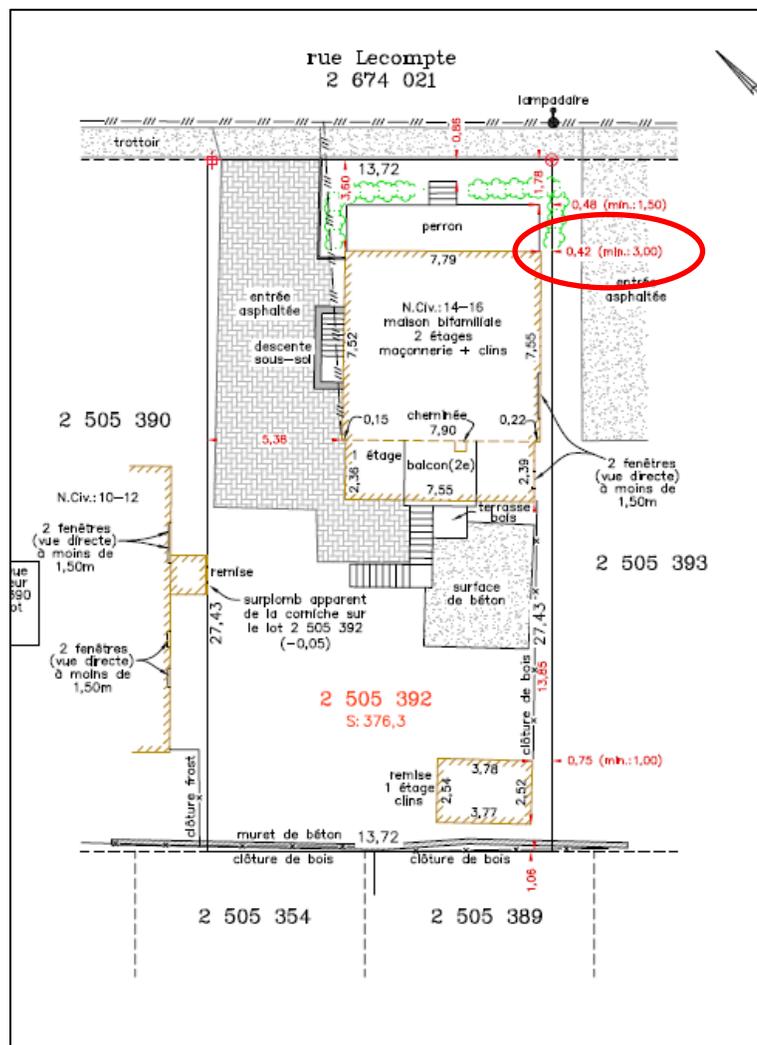
Immeuble : Lot 2 505 392, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 14-16, rue Lecompte.

Nature : Permettre l'agrandissement du bâtiment au deuxième étage, à l'arrière

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre un agrandissement arrière à l'étage à même le périmètre existant avec une marge latérale gauche de 0.42 mètre plutôt que la marge de 2 mètres exigée à la grille des spécifications H-315.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois d'avril 2025 et a fait l'objet d'une recommandation favorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 4 avril 2025

Avis numéro 2025-48

Philippe Huot
Greffier